



AU 1^{ER} JANVIER 2022

LE BUS DEVIENT

GRATUIT !!



**POUR TOUS, TOUTE L'ANNÉE
ET SUR TOUTES LES LIGNES !**

ēvēole

#ēvēole

GRATUITÉ
**UNE VOLONTÉ
POLITIQUE
COMMUNE !**



//////////////// P. 2

MOBILITÉ
**ÇA BOUGE
POUR LA
LIGNE 4 !**



//////////////// P. 3

NOUVEAU
**UN ABRI VÉLO
OPÉRATIONNEL
À MASNY !**



//////////////// P. 7

Bonne année sous le sig

La gratuité : une volonté politique forte et commune !



“ Cette décision historique dans l'histoire du Syndicat a été prise dans l'intérêt général. C'est une mesure de bon sens en termes économique, social et environnemental. Notre territoire devient ainsi le plus grand réseau gratuit de France ! Cela impactera positivement le pouvoir d'achat de nos habitants, l'environnement, l'accès à l'emploi, à la formation, aux soins et aux services publics. En desservant gratuitement les équipements culturels, sportifs et de loisirs du territoire, le réseau évolue représentera, de plus, un levier d'animation et d'attractivité touristique pour les collectivités. C'est un vrai atout pour le rayonnement du Grand Douaisis.

Il fallait une rupture psychologique pour donner le réflexe de prendre davantage le bus. Certaines personnes craignaient de prendre les transports en commun ne sachant pas où elles devaient acheter un ticket, à quel prix... Aujourd'hui, plus de ticket, plus de carte à acheter, à passer devant un lecteur, à montrer au contrôleur : on monte dans le bus, point.

La gratuité est bien entendu associée au développement du réseau. L'achat de nouveaux bus a été nécessaire pour augmenter la flotte et accompagner la montée en puissance attendue de la fréquentation. Et le développement des lignes et de l'intermodalité se poursuit. **Je souhaite à toutes et à tous une belle année 2022 d'écomobilité... gratuite ! ”**

Claude Hégo, Président du SMTD et Maire de Cuincy

“ La gratuité des transports est avant tout une mesure sociale et environnementale. Il n'est pas acceptable qu'un demandeur d'emploi renonce à un travail faute de pouvoir s'y rendre. La mesure bénéficiera donc aussi aux entreprises qui contribuent fortement au financement d'évéole via le « versement mobilité ». Elles pourront constater qu'en facilitant les recrutements de personnes éloignées, cette taxe leur est directement utile. La gratuité des transports a aussi des vertus. Moins de circulation automobile attendue, donc moins de pollution, moins de bouchons... Faciliter les déplacements dans notre beau Douaisis représente une avancée sans précédent en faveur de la qualité de vie, notamment dans le domaine environnemental, pour nous, nos enfants et les générations futures. **Je formule le vœu qu'en 2022, la gratuité donne des ailes à tous les habitants du Grand Douaisis ”**

Christian POIRET, Président de Douaisis Agglo, Maire de Lauwin Planque, Président du Conseil Départemental du Nord



“ Il y a à peine 2 ans, nous avons pris la décision d'adhérer au SMTD afin que les bus et lignes scolaires circulent enfin dans toutes les communes du Cœur d'Ostrevent. La gratuité des transports, nous y pensions depuis longtemps. Pour nos communes, cela aura un réel impact sur le pouvoir d'achat et l'employabilité des habitants, surtout ceux qui ont des revenus très faibles. Ils auront accès, sans déboursier un euro, à tous les services publics (hôpitaux, gares, centres de formation, pôle emploi...) et aux différentes zones d'activités du territoire. Que l'on devienne le deuxième territoire du Nord après le Dunkerquois à instaurer la gratuité, c'est un beau symbole au cœur du bassin minier ! **Il me reste à souhaiter que chacune et chacun en profite sans modération pour qu'en 2022, la gratuité nous rapproche ! ”**

Frédéric DELANNOY, Président de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, Maire d'Hornaing, Conseiller Départemental du Nord, Canton de Sin-le-Noble

ne de la gratuité

Depuis que Claude HEGO, Maire de Quincy, a pris la Présidence du SMTD en août 2018, de nombreuses réflexions ont été menées pour étudier la faisabilité de la mise en œuvre de la gratuité totale du réseau évéole. Les résultats obtenus ont été présentés aux intercommunalités membres du SMTD qui ont voté unanimement cette décision historique. Le comité syndical du SMTD s'est ensuite réuni le 26 mai 2021 pour voter également à l'unanimité le passage en gratuité totale du réseau évéole dès le 1^{er} janvier 2022.

Portée conjointement par le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis, Douaisis Agglo et la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, c'est une décision forte pour tout le territoire !

Ce choix de la gratuité répond à 3 objectifs majeurs fixés par les élus :

1. la solidarité avec les plus précaires,
2. la réduction de la pollution générée par l'utilisation de la voiture personnelle et donc, l'amélioration générale du cadre de vie,
3. le développement du territoire.

Le plus grand réseau de France à opter pour la gratuité totale

En France, la gratuité totale s'applique actuellement au sein de 36 territoires. Parmi eux, on dénombre 5 territoires de plus de 100 000 habitants et 9 territoires entre 50 000 et 100 000 habitants. Avec 220 000 habitants sur notre territoire, le réseau évéole devient, à compter du 1^{er} janvier 2022, le plus grand réseau de France, en termes de nombre d'habitants, à passer à la gratuité totale. L'accès à l'ensemble du réseau évéole sera gratuit et ne nécessitera aucun justificatif, aucune démarche, aucune carte spécifique. À tout moment, tout un chacun pourra monter dans n'importe quel véhicule en circulation (BHNS, Bus, Navette Binbin). Le TAD'évéole sera lui aussi gratuit sur réservation.

Ce choix de la gratuité aura des impacts forts sur le Grand Douaisis et le quotidien de sa population.

- **Augmentation du pouvoir d'achat.** Alors même que les prix des carburants ne cessent de croître, la gratuité des transports améliorera le pouvoir d'achat des ménages en réduisant leur budget transport.
- **Transition écologique.** Pour anticiper une affluence plus forte sur ses lignes, le SMTD a d'ores et déjà commandé 12 nouveaux bus. Il a fait le choix de véhicules roulant au gaz naturel, une énergie propre contribuant à l'amélioration de la qualité de vie. En réduisant le recours à la voiture individuelle, la gratuité engendrera de surcroît des routes plus sûres et des centres-villes apaisés.
- **Attractivité du territoire.** La gratuité des transports favorisera le développement du tissu économique du territoire. Les déplacements vers les commerces locaux ou les lieux touristiques seront dynamisés. Parallèlement, l'accès aux entreprises étant facilité, celles-ci auront un plus large potentiel de recrutement. Ce facteur important devrait attirer de nouvelles sociétés dans tout le Grand Douaisis.



Un dispositif équilibré grâce à une dotation supplémentaire

La gratuité des transports entraîne la perte des recettes commerciales (3.5M€). Elle engendre aussi l'achat de 12 bus articulés au gaz naturel. La perte des recettes commerciales sera compensée par une subvention complémentaire des deux établissements publics de coopération intercommunale : Douaisis Agglo (2.2M€) et la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (1.1M€).

Par ailleurs, le SMTD et évéole vont réduire certaines charges notamment :

- ▶ Non remplacement du système billettique et de sa maintenance.
- ▶ La suppression du coût des impressions de billetterie
- ▶ La fermeture de deux agences commerciales
- ▶ La baisse significative des charges liées à la gestion de la fraude

Quoi de neuf sur le réseau

Remboursements des titres de transports et abonnements

Tous les abonnements annuels entamés (tout public, senior, RSA) et non complètement consommés au 31 décembre 2021 vont faire l'objet d'un remboursement des mois non utilisés. Il en est de même pour les titres unitaires en cours de validité. Les demandes de remboursement doivent être faites à la Société des Transports de l'Arrondissement de Douai **avant le 1^{er} février 2022**. La comptabilité commencera le traitement des remboursements après le 1^{er} février.

Les demandes de remboursement pourront être adressées par **3 canaux** :

1. En se rendant aux agences de Douai - De Gaulle et de Somain
2. Par courrier à l'adresse suivante : 240 boulevard Pasteur 59287 GUESNAIN
3. Par mail pour les abonnements et les titres sur l'appli évéole sur : remboursement.gratuite.2022@eveole.fr

Tous les remboursements se feront par virement bancaire. **Aucun remboursement ne se fera en espèce. Aucun remboursement ne sera fait en agence.**

Pour le remboursement d'un abonnement, le demandeur devra préciser ses nom, prénom et date de naissance, son type d'abonnement et joindre un RIB. **La même démarche devra être adoptée pour les titres sociaux** (demandeur d'emploi, RSA et sénior).

Pour le remboursement des titres unitaires en version papier, le demandeur devra fournir : une preuve d'achat (facture ou relevé de compte bancaire), les titres non utilisés et un RIB.

Pour le remboursement des titres unitaires sur carte sans contact, le client devra fournir sa carte de transport ainsi qu'un RIB en agences évéole. La demande peut être également traitée par courrier : STAD - 240 boulevard Pasteur 59287 GUESNAIN.

La demande de remboursement des titres achetés sur l'appli devra être adressée par mail avec les nom et prénom du porteur du titre ainsi que ceux de l'acheteur du titre (s'il est différent) et le numéro de la commande.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez la STAD par mail ou téléphone : contact@eveole.fr ou au 03 27 95 77 77



au évéole?

Ça roule pour la ligne 4!



Pour améliorer la desserte et le maillage en transports collectifs du territoire, le SMTD a créé, en un temps record, une nouvelle ligne de transport collectif : la ligne évéole n° 4. Longue de 10 kilomètres, la ligne 4 relie le Centre hospitalier de Douai au terminus provisoire du site de Pôle emploi en 33 minutes. Le terminus sera ensuite prolongé jusqu'aux futurs CFA et parking relais dans le quartier de la Clochette situé à l'arrière de la gare de Douai.

Cette nouvelle ligne répond à plusieurs objectifs :

- > Améliorer la desserte de plusieurs secteurs stratégiques : Centre hospitalier de Douai, Centre commercial Auchan, Lycée Rimbaud, Ecoquartier du Raquet et Centre APEI Les Papillons Blancs du Douaisis, Gare de Douai, Gayant Expo, Pôle emploi. . .
- > Accompagner le développement du territoire en renforçant la desserte d'infrastructures communautaires existantes (Sourcéane) et en assurant la desserte des futurs équipements (boulodrome et patinoire)
- > Assurer un rabattement des usagers vers la future ligne B de Bus à Haut Niveau de Service (actuelle ligne 2 du réseau évéole)

Du lundi au vendredi, la ligne 4 proposera, de 6 heures à 20 heures, 19 courses dans le sens aller (CHD vers Pôle emploi) et 18 dans le sens retour soit un passage toutes les 45 minutes. Le samedi et pendant les vacances scolaires, 14 courses seront réalisées dans chaque sens avec un passage toutes les 1h30 jusqu'à 13h20 puis un passage toutes les 45 minutes.

Ça bouge sur la ligne 14!



La ligne 14 ne desservait qu'un seul arrêt à proximité du centre-ville de Douai (Place de Gaulle ou Rogerol selon le sens). Les habitants de l'ensemble des communes desservies par la ligne 14 (Lambres-lez-Douai, Courchelettes, Douai Rue de Lambres, Résidence Gayant et Résidence d'Aoust) étaient obligés de réaliser une correspondance à Douai De Gaulle, s'ils souhaitaient se rapprocher de la gare, des établissements scolaires Châtelet, Corot et Deforest ou encore de certains établissements administratifs.

Considérant que la nouvelle ligne 4 prend désormais en charge une partie de la desserte de la ligne 14 (secteur de Douai derrière le parc Bertin), cette dernière a été modifiée pour que ses usagers bénéficient désormais d'un accès direct à l'ensemble des centres d'intérêts du cœur de ville de Douai.

L'itinéraire de la Ligne 14 demeure identique depuis Lambres-lez-Douai jusqu'à la Place de Gaulle (qui est maintenant desservie dans les 2 sens) et il se prolonge jusqu'à la cité technique de Douai en s'arrêtant Place Carnot, rue Malvaux et Pont d'Ocre. Dans le secteur de Lambres-lez-Douai, le collège Malraux ainsi que la Clinique Saint-Amé sont désormais desservis à chaque course.



Le vélo, bon pour la santé

Vellow, ils en sont fans !



Rencontre avec Jean-Lou Rommens, habitant de Hamel

Pourquoi avez-vous fait le choix de louer un vellow ?

Quand mon épouse a pris sa retraite, j'avais envisagé de lui offrir un vélo à assistance électrique pour que nous puissions en faire ensemble. En recevant le journal du SMTD, j'ai appris qu'il était possible d'en louer. Pour acheter un VAE de qualité équivalente, il fallait déboursier entre 2000 et 3000 € alors que la location au SMTD revenait à 250 € par an, entretien inclus... Je n'ai pas hésité et j'ai décidé d'en louer deux, un pour chacun. En plus, on a choisi le prélèvement mensualisé. Du coup, on paie en douceur un peu plus de 20€ par mois pour chacun des vélos. C'est un vrai service !

À quelles occasions vous en servez-vous ?

C'est essentiellement un usage pour le plaisir mais il nous arrive de les prendre pour faire de petites courses. Le panier est très pratique pour cela ! C'est aussi mon moyen de locomotion pour me rendre quasiment chaque jour au golf associatif de Gœulzin à 6 kilomètres d'ici. Je mets mes clubs sur le dos et je suis parti...

Qu'est-ce que vous appréciez particulièrement dans ce mode de déplacement ?

Le vélo n'était pas une habitude pour nous. L'assistance électrique est vraiment facilitante quand il y a du vent, des montées... Mais il n'en demeure pas moins que l'on fait un exercice physique et ça, c'est bien ! En plus, on peut parcourir d'assez longues distances. On a déjà fait jusqu'à 40 kilomètres. On envisage d'aller jusqu'à Aire-sur-la-Lys au printemps prochain. C'est à 80 kilomètres. La batterie a 90 kilomètres d'autonomie... Cela devrait aller !

Et vous faites des émules ?

Oui beaucoup de personnes réagissent positivement en nous voyant sur nos beaux vélos jaunes (on ne passe pas inaperçus !). Il nous arrive même de les faire tester... Nous sommes de bons promoteurs !

Un vœu ?

Assurément le développement des voies douces. Pour le moment, on emprunte surtout des petites routes pas trop fréquentées mais ce serait super s'il pouvait y avoir un réseau qui mène de village en village. Je crois que cela évolue dans ce sens. À la fin de l'année, un chemin de terre entre Hamel et Arleux va être transformé en piste cyclable...

Échange avec Nathalie Zielinski, habitante de Somain

Pourquoi avez-vous loué un vellow ?

J'ai 50 ans et j'ai toujours aimé faire du vélo. Et du coup, comme je suis auxiliaire de vie à domicile, je travaille depuis toujours à vélo. C'est ma deuxième année de location. En 2020, pour rendre service, je suis allée me renseigner sur les horaires de bus au départ de Somain. Voyant que j'étais à vélo, la personne à l'accueil de l'agence évolue m'a parlé de la possibilité de louer un vélo à assistance électrique. Peu après, j'ai reçu le journal du SMTD qui détaillait les conditions de location et j'ai sauté le pas.

Et vous êtes vraiment tous les jours à vélo ?

Oui mes collègues disent que cela leur semble impossible mais moi j'apprécie. Je me sens libre : j'arrive quand je veux, je pars quand je veux... Et, je suis équipée contre la pluie : un grand poncho me protège.

Pourquoi êtes-vous passée du vélo au vellow ?

D'abord pour la rapidité, cela me permet de ne jamais faire attendre les bénéficiaires dont je m'occupe et aussi de rentrer plus vite chez moi en fin de journée. Et pour le confort, ma tournée est plutôt longue. Je fais le trajet Somain, Aniche, Ecaillon, Masny, Auberchicourt, deux fois dans une journée. Avec mes 10 000 kilomètres par an, j'ai cru comprendre que je détenais le record de kilomètres des vellow !

Et vous en servez aussi pour les loisirs ?

Je ne fais pas de balades le week-end, c'est avant tout un outil de mobilité pratique. Cela m'arrive quand même de m'en servir pour me rendre à la gare de Douai. Je le laisse dans l'abri vélo et je prends le train pour me rendre chez ma sœur à Phalempin...



...té, bon pour la planète.

Un nouvel abri vélo opérationnel à Masny

Et de 4... Un quatrième abri vélo sécurisé est désormais disponible à Masny sur la départementale 645 à proximité de la zone commerciale Intermarché. Pour le SMTD, il s'agit de mailler peu à peu le territoire de ce type d'équipements pour **favoriser la mobilité active** et l'intermodalité. Ainsi, après l'abri historique de la gare de Douai, fort de ses **106 places**, ceux de la Gare de Sin-le-Noble et du Pont d'Esquerchin à Douai, et maintenant de Masny offrent **20 emplacements chacun totalement sécurisés**. Deux autres suivront : l'un à Aniche, place Jean Jaurès et l'autre à Aubry, place de la République.

Installés à proximité des axes structurants (gares ferroviaires et stations importantes du réseau évolue), ces abris à vélos ont pour but de favoriser l'intermodalité en permettant de stationner son vélo en toute sécurité puis de prendre le bus et/ou le train. **Ces abris sont accessibles 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 via un contrôle d'accès et sont équipés de vidéo-surveillance**. Les abris de Masny et du Pont d'Esquerchin permettent également de recharger un vélo à assistance électrique grâce à un emplacement spécifique équipé d'une prise électrique. L'accès à l'équipement nécessite une carte magnétique disponible dans l'agence évolue de Douai - De Gaulle ou au siège du SMTD à Guesnain.

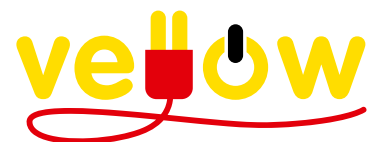
Coût :

Depuis le 1^{er} janvier 2022, **l'accès aux abris à vélos est gratuit pour tous et tout le temps**.

Plus d'informations au 03.27.99.19.99 ou sur contacts@smttd.fr



Location de vélos à assistance électrique : succès de Vellow !



Pour contrer la baisse de l'utilisation du vélo dans le Grand Douaisis, le SMTD a mis en place une politique ambitieuse de développement des déplacements cyclistes sur tout le territoire : soutien financier aux communes pour l'aménagement de pistes cyclables sûres et continues, déploiement du stationnement vélo avec le réseau d'abris vélos sécurisés et mise en place d'un service de location de vélos à assistance électrique.

Ainsi, en juillet 2019, le SMTD lançait, à titre expérimental, un premier service de location de vélos à assistance électrique avec un parc de 15 VAE. Le service de location de vélos à assistance électrique a très vite conquis de nombreux habitants des 55 communes du Douaisis et de l'Ostrevant. **Pratiques et rapides, les Vélos à Assistance Électrique permettent d'atteindre sans effort une vitesse de 25km/h !**

Trois mois après le lancement, devant l'engouement rencontré, le parc était multiplié par 4 et atteignait 65 véhicules ! Composé de 165 VAE depuis avril 2021, il s'est encore étoffé récemment avec la livraison de 50 nouveaux vélos.

Pour réserver votre vellow, rendez-vous directement sur la page d'accueil du site www.smttd.fr ou contactez-nous au 06 72 90 18 94.

Avant de réserver votre VELLOW, il est rappelé que l'utilisation des vélos électriques du SMTD est strictement interdite pour exercer une activité professionnelle de livraison (de type Uber, Deliveroo ou autre).

EN PRATIQUE

La plateforme mobilité du Douaisis, au service de l'insertion

Autorité Organisatrice de la Mobilité Durable, le SMTD se doit de participer, aux côtés de la Région et du Département, à la mise en œuvre d'un plan d'actions dédié à la mobilité solidaire qui a deux vocations : proposer un accompagnement individualisé à la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité économique et de handicap ou dont la mobilité est réduite ; prévoir des actions concrètes de mobilité pour favoriser le retour à l'emploi.

Précurseur dans le domaine, le SMTD a intégré depuis 2011 un service d'information pour les publics en démarche d'insertion : la Plateforme Mobilité du Douaisis. Aujourd'hui ouverte à toute personne qui connaît une problématique liée à la mobilité, la plateforme :

■ **informe via le 0 800 007 166** sur les transports en commun, les associations d'aide à la mobilité et les aides financières mobilisables. Chaque demande est traitée au cas par cas.

■ **anime des ateliers mobilité, des stands** lors de forums emploi-formation-alternance et **des groupes de travail mobilité**.

■ **élabore des outils d'aides à la mobilité** à destination des partenaires de l'insertion sociale et professionnelle avec qui elle travaille en étroite collaboration : guide mobilité.

Pour accompagner les autorités organisatrices de la mobilité dans l'élaboration de leur service de mobilité inclusive, idealCO, réseau social professionnel, a organisé un webinaire le 15 novembre dernier sur le thème : « *Mobilités inclusives et solidaires : quels leviers pour vos territoires ?* ». À la recherche d'un cas concret, c'est au SMTD qu'ils se sont adressés pour obtenir un retour d'expérience. Un gage d'exemplarité !

Une agence et non plus trois

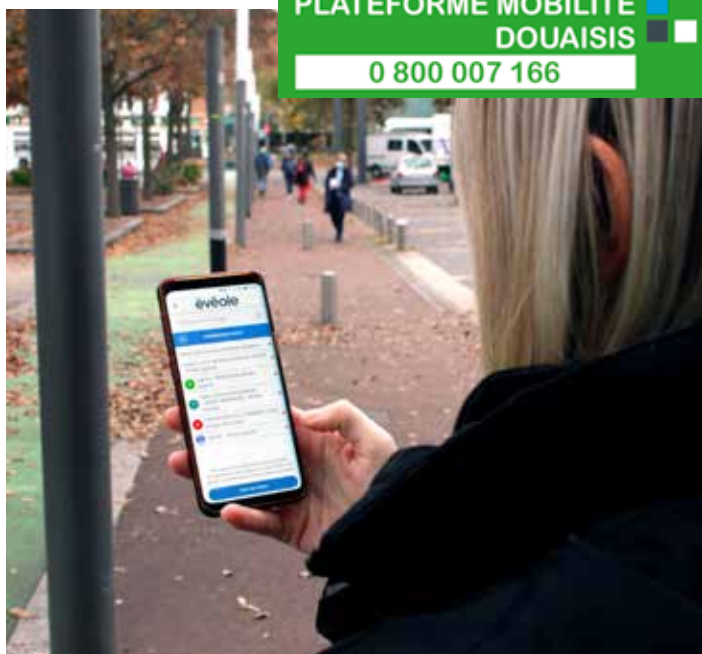


Suite à la mise en place de la gratuité, l'agence de la gare de Douai sera fermée à compter du 31 décembre 2021 et celle de Somain à partir du 1^{er} février 2022.

Seule l'agence éveole Place De Gaulle à DOUAI continuera à accueillir les usagers.

Plus d'informations au 03.27.95.77.77. ou sur contact@eveole.fr

PLATEFORME MOBILITE
DOUAISIS
0 800 007 166



L'information en continu

- eveole.com
- Évéole l'appli
- www.facebook.com/EveoleTransportsDuDouaisis
- www.instagram.com/eveole_douai/

COURRIER DES LECTEURS

**Une question à poser au SMTD ?
Cette rubrique est pour vous !**

Envoyez vos questions en précisant :

Courrier des lecteurs - Magazine SMTD

et vos coordonnées (Nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, adresse email).

• Par courrier :

SMTD - 395 Boulevard Pasteur 59287 Guesnain

• Par email : contacts@smtd.fr